



# CAP nationale C des 12, 13, 14, 25 et 26 novembre 2014

## Révision de l'évaluation professionnelle des AA 1<sup>ère</sup> classe et des AAP 2<sup>ème</sup> classe année 2014 (gestion 2013)

### Déclaration liminaire des élus de la CGT Finances Publique

Le choix assumé du gouvernement Vals II, c'est de garder le cap des « réformes » qui appauvrissent toujours plus le pays et avec des résultats catastrophiques : chiffres du chômage en hausse, baisse du pouvoir d'achat des ménages, croissance en berne, attaques en règles contre les services publics, pauvreté et précarité qui explosent, remise en cause des droits et garanties pour les salariés.

**Ce gouvernement continue les coupes budgétaires et la baisse de la dépense publique de plus de 50 milliards d'ici 2017 dont 21 milliards au titre du projet de loi de finances 2015. Dans ce contexte, de nouvelles et lourdes attaques sont portées contre toutes les dimensions de l'action publique : la sécurité sociale, l'Etat et ses opérateurs, les collectivités territoriales.**

Sur ces 21 milliards d'économies prévues l'année prochaine, 9,6 devront venir de la sécurité sociale, 3,7 milliards d'économies pour les collectivités locales et 7,7 milliards de coupes dans le budget de l'Etat.

Et comme si cela ne suffisait pas, Bercy s'est engagé auprès de Bruxelles à réduire l'année prochaine le déficit public d'environ 3 milliards 700 millions d'euros supplémentaires par rapport à ce qui était initialement prévu!

Le gel des salaires des fonctionnaires va se poursuivre, les mesures d'avancements seront réduites, les suppressions de postes continueront (plus de 11850 dans la fonction publique d'Etat).

En plus des ministères, les « opérateurs de l'Etat » seront carrément mis au régime sec : les chambres de commerce et de l'industrie devront par exemple se passer l'année prochaine de plus de 700 millions d'euros de budget.

Concernant le budget de la Sécurité sociale, le gouvernement s'en prend encore aux familles, avec une nouvelle amputation de 700 à 800 millions d'Euros sur la branche famille à travers la réforme du congé parental et la modulation des allocations familiales en fonction des revenus.-

C'est une conséquence directe des 30 milliards d'exonérations de cotisations familiales consenties aux employeurs. Ces mesures annoncées visent à réduire les dépenses ; et ce n'est certainement pas fini !

Mesures après mesures, le gouvernement remet en cause la pérennité et le caractère universel de la branche Famille de la Sécurité sociale dont les prestations sont partie intégrante du salaire socialisé.

Pour la CGT, le cap choisi par le gouvernement Vals s'inscrit toujours dans la feuille de route que l'on pourrait croire écrite par le MEDEF.

Il s'agit d'accorder toujours plus d'aides publiques aux entreprises dont 80 % vont directement dans les poches des actionnaires.

En France, au deuxième trimestre 2014, la part des dividendes qui leur a été versée a augmenté de 30 %. Vendanges exceptionnelles pour eux, mais c'est autant qui ne va ni à l'investissement, ni à l'emploi, ni aux salaires.

Quant au secteur bancaire : il touchera, à terme, en année pleine, près d'1 milliard d'euros de l'enveloppe et fera preuve de la même générosité pour ses actionnaires au lieu de financer les entreprises sur le long terme.

41 milliards d'euros supplémentaires d'aides aux entreprises, en particulier avec le Pacte dit de responsabilité : joli cadeau au patronat ! Il s'ajoute aux 180 milliards déjà offerts. Pour quel résultat : + 5 % de chômeurs, une croissance nulle et un nombre de gens vivant dans la pauvreté... Comment est-ce justifiable ?

**Quant aux ménage, ils payent l'addition : suppression de la demi-part supplémentaire accordée aux veuves et veufs ayant élevé des enfants, plafonnement des effets du quotient familial, hausse de la TVA, augmentation des prélèvements sociaux, hausse du prix du gazole.... la liste est longue.**

Montreuil, le 26/11/2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Pour sa part, le MEDEF a bien compris le manège, il continue un pseudo chantage des emplois contre les droits collectifs, et se lache totalement, en proposant il y a quelques semaines, dans un document de travail, ni plus ni moins que la remise en cause des acquis sociaux des salariés :

- ▶ suppression de 2 jours fériés ;
- ▶ remise en cause du SMIC en proposant de déroger au salaire minimum ;
- ▶ remontée des seuils sociaux ;
- ▶ remise en cause de la durée légale du travail et notamment des 35 heures ;
- ▶ travail le dimanche ;
- ▶ création d'un contrat de projet qui signerait la disparition du contrat à durée indéterminée ;
- ▶ transformation du CICE en baisse de charges !

Alors que le rythme infernal des licenciements demeure et le chômage de masse progresse avec les conséquences pour la population et l'économie du pays, la question de la répartition des richesses et du contrôle des aides publiques par les salariés et leurs représentants est posée avec force.

Pour la CGT, il faut revenir sur la baisse du taux de cotisations sociales et mettre fin aux exonérations massives consenties aux employeurs que tous les gouvernements, sans exception, ont poursuivies depuis plusieurs dizaines d'années. Ces politiques archaïques ne marchent pas et ont à chaque fois abouti à l'aggravation de la crise.

Plus que jamais la CGT estime indispensable des mesures immédiates sur le pouvoir d'achat pour relancer la croissance : augmentation des minima sociaux, du salaire minimum ; du point d'indice dans la fonction publique et revalorisation des retraites.

**Le 18 novembre prochain, la CGT Finances Publiques appelle à la grève pour imposer d'autres choix à la DGFIP et la mobilisation :**

- ▶ **contre les politiques d'austérité et la liquidation des services publics ;**
- ▶ **pour le retrait du pacte de responsabilité et l'arrêt de la démarche stratégique ;**
- ▶ **pour le développement d'une protection sociale couvrant tous les besoins ;**
- ▶ **pour le déblocage du point d'indice et l'augmentation des salaires ;**
- ▶ **contre tout recul sur nos règles de gestion et nos droits statutaires ;**
- ▶ **pour l'arrêt des suppressions d'emplois ;**
- ▶ **pour la création des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services et à de bonnes conditions de vie au travail.**

Concernant cette CAP, les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques rappellent leur attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui doit se faire au travers d'une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du service public rendu et du travail réalisé.

**Nous dénonçons les systèmes de notation/évaluation liés au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions.**

En 2013, la suppression de la note chiffrée au profit de la seule évaluation instaure entre le chef de service et l'agent une relation contractuelle rendant ce dernier plus vulnérable.

Cette nouvelle réforme introduit un premier niveau de recours obligatoire auprès d'une autorité dite hiérarchique avant toute saisine d'une Commission Administrative Paritaire.

Un agent qui n'introduit pas de recours auprès de l'autorité hiérarchique se voit refusé toute possibilité d'appel en CAP.

**Le recours hiérarchique empiète et remet largement en cause le rôle dévolu aux CAP en permettant l'attribution de réductions d'ancienneté prélevées sur la réserve de manière totalement arbitraire et discrétionnaire.**

**C'est la remise en cause du droit des agents à être défendus. C'est la remise en cause du paritarisme et nous le condamnons fermement !**

Les débats en CAP locales sont rendus plus difficiles car l'administration se cache derrière le fait que l'autorité hiérarchique a déjà rendu une décision.

Cette autorité hiérarchique représente la direction locale et revenir sur son « jugement » en CAP est d'autant plus difficile pour un président de CAP.

Le nombre d'agents noté est passé de 34298 en 2013 à 30932 en 2014 soit une baisse des effectifs de 9%.

Pour autant, le nombre de recours en CAPL est resté constant : ➡ 595 en 2013 (1,7%) et 483 en 2014 (1,6%).

**Pour la CGT les 760 agents ayant fait un recours hiérarchique auraient du avoir droit à une véritable défense en toute transparence dans un cadre paritaire.**

Les élus de la CGT Finances Publiques estime que c'est un recul pour les personnels et une nouvelle remise en cause du dialogue social à la DGFIP.

Concernant cette campagne de recours les mêmes dysfonctionnements perdurent, les problèmes de santé, les absences syndicales, le temps partiel, la mutation, ainsi que certains postes peu valorisés (accueil, services communs) restent autant de facteurs qui pénalisent les agents.

Nous estimons que l'administration doit satisfaire le plus grand nombre d'agents en utilisant l'ensemble des réserves constituées pour l'examen des recours de la catégorie C administratif.

Concernant les majorations d'ancienneté et les mentions dites d'alerte, les élus de la CGT Finances Publiques considèrent que ce n'est pas en sanctionnant les agents à travers leur évaluation que l'on règle leurs difficultés.

Les élus de la CGT Finances Publiques considèrent, que dans un contexte de pénurie d'effectifs et de restructurations permanentes, les agents fournissent bien plus que leur part de travail.

**Les élus CGT se battent avec force et conviction sur l'ensemble des appels qui leur ont été confiés par les agents.**